



Remplacement du numéro TVA à 6 chiffres par le numéro d'identification des entreprises (IDE)

Madame, Monsieur,

La loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE) entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Chaque entreprise de Suisse se verra attribuer un numéro d'identification unique afin de simplifier et de sécuriser les échanges d'informations dans les processus administratifs et les travaux statistiques. L'Office fédéral de la statistique (OFS) est chargé de la tenue du registre IDE.

En étroite collaboration avec les services spécialisés de l'OFS, la Division principale de la TVA (DP TVA) intégrera le numéro IDE dans ses systèmes d'information dès le début 2011 déjà. L'introduction de cet identifiant unique aura un impact direct sur le registre des assujettis TVA puisque, concrètement, l'IDE remplacera le numéro TVA à 6 chiffres.

A partir du 1er janvier 2011, vous bénéficierez d'une période transitoire de trois ans durant laquelle vous pourrez utiliser soit votre numéro TVA à 6 chiffres soit votre nouveau numéro IDE. Cela non seulement dans les échanges que vous avez avec la DP TVA mais aussi dans l'ensemble de vos échanges commerciaux. Toutefois, à partir du 1er janvier 2014, seul le numéro IDE devra être utilisé.

Au cours du premier semestre 2011, l'OFS communiquera aux assujettis le numéro IDE qui leur aura été attribué. Durant la même période, la Division principale de la TVA les informera, de manière détaillée, sur les modalités relatives à l'adaptation du registre TVA.

Vous trouverez des informations concernant l'IDE sur le site de l'OFS, à l'adresse Internet suivante: www.uid.ch.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Division principale de la TVA
Direction

Office fédéral de la statistique
Direction